**Département de la Creuse**
**MAIRIE DE SARDENT**

**ARRETE n°2025/53 en date du 3 juillet 2025**
**Portant réglementation du stationnement Place Du docteur Vincent**

**Le Maire de la Commune de SARDENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 L2212.2, L2213.1 à 2213.6 relatifs aux pouvoirs de police et de circulation des Maires

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R110.1, R110.2, R411.18 et R411.25

Vu le Code de la voirie routière

Vu la loi n°82.231 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la sécurité routière

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvé

Vu la demande en date du 2 juillet 2025 présentée par M DUFOSSE Alain, gérant du restaurant « Les Petites Canailles »

Considérant que pour assurer la sécurité publique lors des « 4 jours de Trial de la Creuse » Place du Docteur Vincent, il y a lieu d'interdire le stationnement devant la boulangerie ainsi que sur le parking domaine communal devant chez Françoise Chevallier du lundi 7 juillet 2025 à partir de 10h00 jusqu'au mardi 15 juillet 2025 à 9h00.

**ARRETE**

**ARTICLE 1er**
A partir du lundi 7 juillet 2025 à 10h00 jusqu'au mardi 15 juillet 2025 à 9h00, le stationnement sera interdit devant la boulangerie ainsi que sur le parking domaine communal devant chez Françoise Chevallier.

**ARTICLE 2**
La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation temporaire et sera mise en place par les soins du demandeur.

**ARTICLE 4**
Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5**
Mr le Commandant du groupement de gendarmerie de la Creuse, M DUFOSSE Alain gérant du restaurant « Les Petites Canailles », Mr le Maire de Sardent sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Sardent, le 03/07/2025
Le Maire, Thierry GAILLARD.